



## **Préavis municipal n° 04 – 2022**

### **Renouvellement des logiciels de gestion communale**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### **Introduction**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'ensemble de la gestion informatique de notre Commune a été confiée à l'entreprise TI-Informatique à Sierre qui a depuis été renommée, en 2014, Groupe T2i, par suite de la fusion avec un éditeur de logiciel basé à Renens.

A cette même date, le Groupe T2i (T2i) nous propose de passer de sa solution originale à Citizen, logiciel appartenant à l'éditeur renanais. Cette migration avait pour but, à court terme, de leur éviter de devoir effectuer les évolutions techniques exigées par le Canton de Vaud. A plus long terme, le logiciel Citizen allait remplacer la solution originale de TI-Informatique.

A ce jour, T2i ne nous semble plus en mesure de fournir les outils informatiques nécessaires à des coûts acceptables pour notre Commune. Nous vous soumettons donc le présent préavis en vue de finaliser l'étude des offres du marché et, si les opportunités se concrétisent, procéder au changement de système informatique.

#### **Organisation informatique actuelle et outils à disposition**

La gestion de l'informatique d'une entité comme la Commune de Penthaaz couvre une gamme très large de prestations. Nous vous présentons ci-après l'organisation de notre informatique et les outils à notre disposition.

##### **Infrastructure informatique**

Par infrastructure informatique, il faut comprendre l'intégralité du matériel informatique qui se trouve dans les locaux de la Commune.

Ce matériel est très limité, puisque tous les serveurs sont externalisés et mutualisés auprès de notre prestataire informatique. Il s'agit donc principalement des ordinateurs fixes et portables, des imprimantes, du routeur et firewall physique, ainsi que du modem internet fourni par Swisscom.

En 2004, nous avons confié à la société TI-Informatique l'intégralité de la gestion de notre infrastructure informatique. A partir de 2022, la gestion de ce matériel a été confiée à la société Evolink basée à Daillens.

### **Bureau à distance et logiciels bureautiques**

La commune de Penthaz ne possède pas de serveurs. Les logiciels que nous utilisons sont fournis en tant que services (software as a service - SaaS) et les données sont stockées sur des serveurs situés à Sierre, gérés par T2i et mutualisés avec plusieurs communes.

Cette solution nous permet d'externaliser également la gestion des sauvegardes de nos données. Elle nous permet de ne pas avoir à se soucier de la maintenance, des mises à jour et des éventuelles pannes de serveurs. Le système répond aux normes de protection des données et de sécurité.

Pour accéder à ces serveurs, nous utilisons une connexion bureau à distance, qui nous permet de travailler de manière transparente sur les serveurs distants sur lesquels sont installés les logiciels de gestion communale et les outils bureautiques usuels tels que la suite Microsoft Office.

### **Messagerie**

Le système de messagerie en place est Microsoft Exchange, également fournis par T2i. Le client local est Microsoft Outlook ou le Webmail pour les municipaux. Les filtres anti-spam et antivirus sont gérés et mis à jour par T2i.

### **Gestion électronique des documents**

T2i fourni également une gestion électronique des documents (GED). Elle nous a permis dès 2017 déjà de scanner toutes les factures fournisseurs. Celles-ci sont donc dorénavant consultables directement depuis le logiciel comptable sans avoir recours au papier.

Depuis 2020, tous les documents entrants et sortants de l'administration sont scannés et stockés sur la GED. Cette manière de procéder permet aux Municipaux d'y avoir accès directement au travers d'un navigateur web.

### **Logiciel de gestion communale**

Notre logiciel de gestion communale se nomme « Citizen ». Dans un seul logiciel, on trouve :

- la gestion des habitants (personnes physiques, mais également entreprises),
- la gestion comptable avec les modules créanciers et débiteurs,
- la gestion de la facturation,
- la gestion des services industriels (eau potable et évacuation des eaux claires et eaux usées).

Le contrôle des habitants permet la tenue du registre des habitants selon les normes édictées par la Confédération et le Canton de Vaud.

Le système comptable et la facturation sont fonctionnels et répondent aux attentes. Il permet la tenue de la comptabilité aux normes exigées par la Confédération et le Canton de Vaud.

La facturation de l'eau peut être interfacée avec notre fournisseur de compteurs GWF.

### **Système de gestion des salaires**

Le système de gestion des salaires « Xpert.HRM » est un outil développé par T2i en collaboration avec un partenaire suisse alémanique. Il est parfaitement fonctionnel et permet, notamment, la transmission des données selon la norme Swissdec.

## **Doléances vis-à-vis de la solution actuelle**

### **Infrastructure informatique**

Lors d'une analyse de notre parc informatique, nous avons constaté que du matériel fourni par T2i, encore sous garantie et contrat de maintenance, n'avait jamais fait l'objet de mise à jour. Selon les informations reçues de notre prestataire de services, les mises à jour étaient comprises dans le prix de vente du produit, mais leur gestion aurait dû faire l'objet d'un contrat séparé avec une facturation annuelle. Nous reviendrons sur ce point sous « Tarifs et facturation ».

Après discussion, nous avons compris que T2i s'était petit à petit désintéressé de l'activité consistant à fournir et assurer suivi du matériel informatique chez ses clients. Cette modification de leur stratégie a provoqué une faille de sécurité dans notre système durant plusieurs années qui n'a, selon nos connaissances actuelles, heureusement pas été exploitée.

Après un appel d'offre en vue de remplacer les composants réseau de la maison de commune, nous avons pu comparer les prix et les prestations du marché par rapport à ceux proposés par T2i. Il nous est apparu préférable de confier notre infrastructure communale à un acteur de proximité actif dans la sécurité informatique, la société Evolink.

### **Session à distance et bureautique**

Les serveurs mis à disposition par T2i sont relativement anciens (Windows 2016). La version de Microsoft Office n'est également de loin pas la dernière disponible et l'infrastructure utilisée et relativement obsolète (connexion sur différents serveurs, messagerie utilisant encore un serveur Exchange, etc.), alors même que toutes ces licences sont facturées en mode location chaque année.

### **Messagerie**

Le système proposé est fonctionnel et convient à nos besoins. Toutefois l'architecture conservée, serveur exchange, n'est pas dans la tendance actuelle. Elle oblige notre prestataire à implanter lui-même les mises à jour des logiciels et des filtres anti-spam et anti-virus, ce qui ajoute un intermédiaire et ralentit donc la propagation des nouveautés.

### **Gestion électronique des documents**

Nous utilisons une solution développée par T2i. Celle-ci s'appuie sur les outils internet afin de permettre sa consultation à distance. Le portail est utilisé par les Municipaux, par notre réviseur et par la Commission des finances. Il est bien intégré avec le logiciel de gestion communale, puisqu'il est possible de consulter les pièces comptables directement depuis le logiciel métier, tout comme les documents relatifs aux habitants.

Il souffre toutefois de nombreux problèmes engendrant des soucis d'interrogation ou d'affichage. L'une des causes est la modification régulière apportée aux outils internet par les éditeurs (changement de bibliothèque, etc.). Il en résulte que T2i a pris la décision de ne pas installer les mises à jour du navigateur Chrome, afin d'éviter ce type de problème. Cela contrevient aux principes de base de la sécurité informatique et n'empêche pas totalement ces dysfonctionnements, surtout lors des consultations hors de l'environnement T2i.

De plus, lors de sa mise en place, aucune approche standardisée de classement ne nous a été proposée. Nous avons donc dû organiser la classification des documents selon notre propre perception. Nous aurions souhaité pouvoir bénéficier des expériences que T2i avait faites chez ses autres clients communaux. A cette remarque, il nous a été proposé un contrat d'étude pour l'organisation de la GED. Nous reparlerons de ce point sous « Tarifs et facturation ».

### **Logiciel de gestion communale**

Le logiciel ne présente pas de défaut majeur. Toutefois, il souffre de nombreuses approximations dans son utilisation. Ces points sont régulièrement signalés pour correction. Mais aucune mise à jour n'a, pour le moment, été déployée. Il en résulte donc un fort sentiment que ces demandes, qui nous apparaissent légitimes et qui permettraient d'améliorer le confort de l'ensemble des utilisateurs, ne sont pas prises en compte. On peut notamment citer :

- L'incompatibilité entre les modules dans l'utilisation de certains caractères spéciaux.
- La création de filtre lors de l'interrogation de pièces comptables qu'il faut supprimer pour continuer les recherches.
- Des choix discutables dans les paramètres de valeurs par défaut (date de comptable lors de la saisie).

De plus, d'une manière générale, la mise en place des nouvelles fonctionnalités obligatoires se fait à la dernière minute. On peut citer :

- Mise en place des QR-facture en juillet 2022, alors que la fin du système est programmée pour septembre 2022.
- Mise en place des attestations nécessaires pour le changement dans les normes du rôle électoral inexistante alors que la loi est déjà entrée en vigueur.
- Mise en place des principes d'application du « mariage pour tous » prévue en septembre 2022 puis repoussée pour le mois de janvier 2023, alors que la loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Parmi d'autres exemples, on peut mentionner la méthode de prise en compte du nouveau format pour les fichiers de paiement (XML). En effet, plutôt que d'adapter leur logiciel, ils ont développé un système de conversion pour transformer le fichier XML dans l'ancien format (texte).

### **Système de gestion des salaires**

Le système de gestion des salaires ne présente pas de véritables défauts à nos yeux. Toutefois, T2i nous a fait part de sa décision d'arrêter d'exploiter ce logiciel. Il sera remplacé par un nouveau logiciel au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette modification ne va pas sans certains coûts. Ceux-ci ont été devisés à CHF 6'000.- auxquels il faudra ajouter les heures passées à la formation des utilisateurs et au paramétrage du nouveau logiciel.

### **Tarifs et facturation**

Depuis quelques années déjà, T2i a pris l'habitude de nous facturer des coûts de paramétrage lors d'évolutions relatives à exigences légales. On peut citer :

- Passage aux QR-factures (coûts facturés CHF 6'744.70 auquel s'ajoute CHF 1'331.15 de licence annuelle pour effectuer la même fonctionnalité que précédemment)
- Nouveau système de décompte TVA
- Archivage des factures débiteurs
- Mise à jour du système de scannage des factures
- Installation e-déménagement
- Installation « Mariage pour tous »
- Harmonisation des caractères spéciaux
- Nouveau programme de salaire

Pour l'année 2023, les modifications annoncées se montent à CHF 35'920.- dont CHF 16'920.- sont obligatoires. Les coûts de développement des adaptations nécessaires sont couverts par les redevances annuelles que nous payons. En revanche, ces frais concernent la mise en place des documents y relatifs (attestations, factures ou autres).

En effet, nous avons constaté, depuis quelques années, que T2i ne met plus à disposition de ses clients des documents standards (factures, attestations, etc.), mais oblige le paramétrage de documents propres, tout ceci, bien évidemment, avec une facturation du travail effectué.

En plus des frais de mise en place de documents, T2i ajoute à ses nouveautés des licences obligatoires pour pouvoir faire fonctionner le système. Par exemple, lors de l'implémentation de l'édition des QR-factures, nous avons été contraints de souscrire à une licence SQL à CHF 1'200.- HT/an, afin de pouvoir faire fonctionner leur nouveau système d'édition de factures.

Cette absence d'approche standard s'est également ressentie dans la mise en place de la GED. En effet, T2i ne nous a pas offert un environnement standardisé correspondant à une pratique habituelle dans les collectivités publiques. Nous avons dû élaborer pas à pas notre propre plan de classement dématérialisé. Lors de la formulation de cet état de fait, nous avons obtenu la réponse que T2i avait la possibilité de mener un projet d'analyse pour notre commune, payant bien évidemment.

D'une manière générale, nous constatons que d'un contrat « tout compris » relativement cher (voir le comparatif des offres ci-après), mais qui nous garantissait un support et une mise à jour de qualité, nous sommes progressivement passés à une solution onéreuse où chaque prestation et évolution font l'objet d'un contrat complémentaire alourdissant encore un peu plus la facture finale.

De plus, la Municipalité envisage depuis plusieurs années d'ajouter certaines tuiles disponibles dans l'écosystème de l'informatique communale. Il s'agit notamment de disposer d'un outil de gestion des séances, prises de PV, suivi des tâches et activités ou encore la gestion des amendes d'ordre et macaron de parking. Le principe de tarification appliqué chez T2i (en francs par habitants pour chaque module complémentaire) rend l'ajout de fonctionnalité difficile à supporter et à justifier pour le budget.

## **Critères de choix**

### **Généralités**

Notre prestataire de services informatiques actuel nous offre des outils correspondant à nos attentes, moyennant les remarques évoquées sous le chapitre « Doléances vis-à-vis de la solution actuelle ». La recherche d'une nouvelle solution passe donc par la capacité à réaliser, au moins, les mêmes tâches avec le même niveau de service que précédemment.

Toutefois, la situation financière de notre Commune est au centre de nos préoccupations. Il est donc impératif de pouvoir trouver l'offre qui permet, tout en maintenant le niveau de service et de sécurité des données, de peser le moins possible sur les comptes communaux. La modification constatée du mode de facturation de T2i, qui accroît sans cesse la facture annuelle, nous pousse à trouver une solution alternative.

Une bonne réactivité, une adaptation aux nouveaux règlements et lois, ainsi qu'une plus grande souplesse sont attendues. Le prestataire choisi devra être capable de satisfaire cette volonté, sachant que l'informatisation des tâches continue à se développer et que le nombre de modifications annuelles ne cesse de croître.

Le développement de l'utilisation de la GED, ces dernières années, a permis de fluidifier la gestion en offrant des possibilités de suivi à la Municipalité et aux entités qui contrôlent les comptes communaux. Il n'est plus possible, à l'heure actuelle, de revenir en arrière sur ce point. Les fonctionnalités gravitant autour de la GED sont également attendues, telles que les flux de validation des factures ou les outils de suivis de séances.

Vu les ressources humaines à disposition, il est indispensable qu'un seul prestataire offre l'ensemble de la palette de fonctionnalités demandées. Les ressources de l'administration seront sollicitées tout au long du processus de migration et il n'est pas raisonnable de devoir gérer et synchroniser plusieurs partenaires autour de cet important projet.

### **Expression de nos besoins et attentes**

Sur la base des attentes énumérées ci-dessus, il est possible de lister les principaux points auxquels le futur prestataire et le logiciel devront être capables de répondre :

- Un seul outil complet et un seul prestataire fournissant l'ensemble des outils informatiques nécessaires à l'administration et gérant tous les processus communaux
- Traiter tous les besoins de la bourse communale et du contrôle des habitants en conformité avec les normes et directives tant fédérales que cantonales.
- Être convivial, moderne et évolutif (ajout de fonctionnalités).
- Garantir une optimisation des processus et une intégration des flux GED.
- Travailler sur la base d'un modèle de règles pour la facturation (paramétrage des taxes communales).
- S'interfacer avec le système de lecture électronique des compteurs d'eau « GWF ».
- Être capable de migrer intégralement les données de l'ancien système sur le nouveau et ceci en une seule opération.
- Être disponible, apprécié et opérationnel à ce jour dans de nombreuses communes vaudoises.
- Les logiciels doivent être fournis en tant que services (software as a service - SaaS)
- Offrir la formation nécessaire aux utilisateurs et un support utilisateur jusqu'au plus haut niveau en français
- L'hébergement des données doit être localisé en Suisse et les bonnes pratiques en matière de cybersécurité implémentées
- Permettre une consultation à distance des données et rapports par la Municipalité.

Le matériel informatique propriété de la commune, ordinateurs fixes et portables, réseaux, imprimantes, etc. ne fait pas partie du périmètre de ce préavis. Il n'est pas prévu de changement à ce niveau.

## **Solutions du marché**

Le marché se compose de quelques acteurs bien connus, fournisseurs de logiciel pour les communes. Deux philosophies s'affrontent : ceux qui développent en interne leur propre logiciel (développeurs) et ceux qui intègrent des logiciels existants (intégrateurs).

Les avantages des fournisseurs de type « développeur » sont : 1) les décisions sont prises directement au sein de la société avec laquelle la Commune collabore. Cela permet une plus grande réactivité et meilleure proximité avec les utilisateurs finaux ; 2) l'approche monolithique permet aux utilisateurs d'avoir une interface uniforme d'un métier à l'autre de l'administration communale. L'inconvénient est que les développements ne bénéficient qu'à un nombre restreint de clients et pourraient être moins aboutis ou moins rapides qu'avec une solution diffusée plus largement.

A l'inverse, les applications proposées par les intégrateurs bénéficient d'une large utilisation par des communes de tailles variées et présentes dans l'ensemble de la Suisse. L'inconvénient majeur des intégrateurs réside dans le fait que des logiciels du marché doivent communiquer entre eux en s'échangeant des données. Sur le papier les indicateurs sont positifs, mais des cycles de vie différents peuvent assombrir le tableau. Les utilisateurs doivent de leur côté évoluer avec des interfaces différentes d'un logiciel à l'autre. Ce type d'architecture fonctionne a priori mieux dans les grandes communes. Par ailleurs, chaque logiciel fait l'objet de coût de licence, de maintenance qui se cumulent comme nous le verrons au chapitre « comparatif des offres ».

Dans le cadre de ce préavis, nous avons étudié les 5 fournisseurs suivants, présentés par ordre alphabétique :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| 1. Axians Infoma Suisse | <a href="https://www.axians-infoma.ch/fr">https://www.axians-infoma.ch/fr</a>     |
| 2. Data Consulting      | <a href="https://data-consulting.ch">https://data-consulting.ch</a>               |
| 3. Groupe T2i           | <a href="https://www.groupe-t2i.com">https://www.groupe-t2i.com</a>               |
| 4. Ofisa                | <a href="https://www.o-i.ch/marche-public/">https://www.o-i.ch/marche-public/</a> |
| 5. Prime Technologies   | <a href="https://primetechnologies.ch/">https://primetechnologies.ch/</a>         |

### **Axians Infoma Suisse**

Axians Infoma Suisse fait partie du Groupe Vinci. Elle a racheté en 2018 la société Ruf informatique qui produisait le logiciel WWsoft spécialisé dans la gestion communale.

Depuis ce moment, elle a démarré le développement d'un nouveau logiciel de gestion communale en s'appuyant sur l'ERP Microsoft Dynamics 365 Business Central. Il remplace progressivement leur ancien logiciel, considéré comme vieillissant par nombre de ses utilisateurs.

#### **Analyse de la solution proposée**

Le logiciel proposé se nomme Infoma newsystem. Il englobe le contrôle des habitants, la comptabilité, la facturation diverse et récurrente (taxes, eau, etc.) et la gestion des salaires. Axians Infoma Suisse ne propose pas de GED intégrée à leur programme, mais celle d'un partenaire, CMI.

La société propose une solution de hosting, soit la possibilité de se connecter à un bureau à distance comme dans la solution actuelle, avec la mise à disposition de l'ensemble des outils bureautiques.

#### **Eléments positifs :**

- 1) Le logiciel est basé sur les produits Microsoft. Il offre donc une parfaite intégration dans la suite Office pour les exports de fichiers, tableaux, etc.
- 2) Le développement est fait en Suisse.
- 3) L'intégralité des données est stockée en Suisse.
- 4) L'interface du logiciel est totalement paramétrable.

#### **Eléments négatifs :**

- 1) Le logiciel est développé en allemand. La présentation que nous avons eue montrait des lacunes dans la traduction.
- 2) Aucune commune vaudoise n'utilise cette solution.
- 3) La présentation nous a laissé le sentiment que le produit n'était pas encore totalement abouti.
- 4) La capacité de l'entreprise à reprendre de manière intégrale l'ensemble de nos données chez T2i ne nous est pas apparue comme absolue.
- 5) Cette solution nous oblige à travailler avec un deuxième partenaire pour la GED et l'outil de gestion des séances.
- 6) La société fait partie d'un groupe comptant 220'000 collaborateurs (Groupe Vinci). Notre capacité à entrer en discussion en cas de modification d'orientation stratégique paraît d'ores et déjà compromise.

### **Data Consulting**

Data Consulting SA est une société lausannoise présente sur le marché depuis de nombreuses années qui développe son propre logiciel de gestion communale. Celui-ci est utilisé dans plus de 130 communes réparties entre Vaud, Fribourg, Valais et Jura. Sa stratégie vise à intégrer dans un seul logiciel l'ensemble des outils nécessaires aux besoins des communes.

Parmi leurs clients, on peut citer : Moudon, Bussigny, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens.

#### **Analyse de la solution proposée**

Le logiciel proposé se nomme Urbanus. Il comprend le contrôle des habitants, la comptabilité, la facturation diverse et récurrente (taxes, eau, etc.) et la gestion des salaires, ainsi qu'une GED intégrée à l'ensemble avec notamment un outil de gestion des séances.

La société propose une solution de hosting avec la mise à disposition de l'ensemble des outils bureautiques en y intégrant la suite Microsoft Office 365 notamment pour la gestion des boîtes de messagerie.

**Eléments positifs :**

- 1) Un prestataire fournit un logiciel qui englobe l'intégralité des prestations « métiers » dont nous avons besoin.
- 2) Le prestataire nous assure de sa capacité à reprendre l'intégralité de nos données stockées chez T2i, notamment l'ensemble des écritures comptables disponibles dans l'application Citizen. Data Consulting a développé des outils spécifiquement destinés à la reprise de ces données en provenance de Citizen.
- 3) Le logiciel est développé en Suisse, à Lausanne.
- 4) L'intégralité des données sont stockées en Suisse.
- 5) Data Consulting est une société indépendante dont le cœur métier est les collectivités publiques (Communes et Associations de Communes).
- 6) La société fait preuve d'une grande capacité d'innovation avec notamment le développement d'outils de capture (interprétation des données scannées) très évolué.

**Eléments négatifs :**

- 1) Un prestataire unique entraîne une dépendance accrue (idem à la situation actuelle).
- 2) La société est de taille modeste.

**Groupe T2i**

Il s'agit de notre prestataire actuel. La solution qu'ils proposent est connue et a le mérite d'être fonctionnelle, bien qu'elle présente de nombreuses améliorations souhaitées. Toutefois, il nous est aisé de les lister sachant que nous utilisons leur programme tous les jours. La comparaison ne leur est donc pas favorable.

Le statu quo reste toujours une option si aucun autre logiciel n'offre de prestations comparables.

**Ofisa**

Ofisa est active dans le domaine de l'informatique communale depuis 1979. Elle a, dans un premier temps, développé ses propres logiciels. Depuis 2011, Ofisa fonctionne comme intégrateur, à savoir qu'elle implémente chez ses clients des solutions développées par des éditeurs tiers, tout en offrant une palette de services autour des logiciels (hébergement des serveurs, etc.).

Ofisa annonce qu'elle fournit 540 communes dans 4 cantons romands sans toutefois les nommer. Nous savons toutefois qu'Aubonne, Mex ou Vufflens-la-Ville font partie de ses clients, mais avec les solutions « historiques » pour ces deux dernières.

**Analyse de la solution proposée**

Ofisa propose Innosolvcity pour le contrôle des habitants et la facturation diverse et récurrente et Abacus pour la comptabilité et la gestion des salaires. En plus de ces deux programmes principaux, Ofisa propose d'autres programmes tiers pour la gestion de prestations annexes, comme le contentieux ou la gestion des séances. Elle ne propose pas de GED qui doit être acquise chez un autre prestataire.

Innosolvcity est un logiciel très usité en Suisse. Il gère 3.5 millions d'habitants dans notre pays.

Abacus est un logiciel très répandu, notamment dans l'industrie. C'est un concurrent suisse de logiciel comme SAP, Dynamics 365 Business Central ou Proconcept. Bien que très paramétrable, il n'a pas été développé spécifiquement pour le besoin des communes. Ce point se ressent notamment au niveau du traitement du plan comptable en distinguant totalement le dicastère de la nature des comptes.

Si l'intégration des deux logiciels précités semble bien réussie, il est toutefois nécessaire de créer une passerelle pour l'utilisation d'une GED.

Ofisa propose un système de hosting comprenant l'ensemble des outils bureautiques.

**Eléments positifs :**

- 1) Les logiciels sont développés en Suisse, à St-Gall, par des sociétés spécialisées dans leur domaine.
- 2) La société est basée à Renens. Active depuis de nombreuses années, elle est bien implantée dans le tissu régional en offrant ses services aux collectivités publics, services industriels, PME et régies immobilières depuis 1994.

**Eléments négatifs :**

- 1) Ofisa ne propose pas elle-même l'ensemble des outils nécessaires à la gestion communale. Il est donc nécessaire de négocier avec d'autres partenaires, afin de les intégrer à la solution.
- 2) Les migrations de versions sont payantes en plus des frais annuels d'exploitation.
- 3) La reprise des données est une part importante des coûts de migration dans l'offre proposée par Ofisa. Cela dénote, peut-être, du peu d'expérience dans cet exercice clé de la migration.

**Prime Technologies**

Prime Technologies est également un intégrateur qui, comme Ofisa, propose Innosolvcity pour le contrôle des habitants et la facturation diverse et récurrente et Proconcept pour la comptabilité et la gestion des salaires. Proconcept est un ERP, soit un logiciel qui permet de gérer l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise en intégrant plusieurs fonctions de gestion, largement répandu dans les PME notamment industrielles.

Bien que Penthalaz et Dailens utilisent leurs services, nous n'avons pas sollicité cette entreprise pour le dépôt d'une offre. Sur la base des échanges réguliers que nous avons avec Penthalaz, nous savons que les coûts de ce prestataire sont proches, voire plus élevés, que ceux d'Ofisa.

**Comparatif du coût des offres**

Coûts uniques liés au changement de prestataire informatique

	Groupe T2i	Axians Infoma Suisse	Data Consulting	Ofisa
Acquisition de licences pour l'équivalent de notre solution actuelle	Néant, car prestataire actuel	40'000.00 <sup>1</sup>	41'800.00	18'300.00 <sup>1</sup>
Prestations de mise en œuvre et formation pour l'équivalent de notre solution actuelle		85'800.00 <sup>1</sup>	51'700.00	104'000.00 <sup>1</sup>
Reprise des données		18'500.00 <sup>2</sup>	21'100.00	34'900.00 <sup>1</sup>
Sout-total		144'300.00	114'600.00	157'200.00
Acquisition de licences pour de nouvelles fonctionnalités		9'800.00	11'800.00	0.00
Prestations de mise en œuvre et formation pour de nouvelles fonctionnalités		0.00	11'100.00	0.00
Total avant rabais et conditions spéciales		154'100.00	137'500.00	157'200.00
Rabais et conditions spéciales		-42'700.00	-9'600.00	-8'100.00
Total		111'400.00	127'900.00	149'100.00

1) sans les coûts relatifs à la GED

2) reprise de données partielle, sans l'intégralité des écritures

Les frais relatifs à de nouvelles fonctionnalités pourraient être financés par le budget courant grâce à l'abandon des mises à jour « T2i » rendues inutiles grâce au changement de système. Les nouvelles fonctionnalités envisagées sont la gestion des immobilisations, l'envoi des factures par courriel et eBill, le système de gestion et de suivi des séances et le système de relevé des compteurs d'eau.

La reprise intégrale des données est un élément nécessaire, afin de ne pas devoir maintenir l'ancien logiciel en fonction pour permettre l'interrogation du détail des comptes des années précédentes. Axians Infoma Suisse ne prévoit, dans l'offre en notre possession, qu'une reprise des soldes. Un surcoût sensible est à prévoir pour ce poste.

## Coûts annuels d'exploitation

	Groupe T2i	Axians Infoma Suisse	Data Consulting	Ofisa
Coût d'exploitation annuel logiciel de gestion	40'738.30 <sup>1</sup>	26'500.00	10'800.00	17'600.00
Coût de l'hébergement	4'189.10 <sup>2</sup>		11'600.00	15'600.00
Coût pour le support (estimation du besoin)	Compris dans le prix de base		2'000.00	2'000.00
Frais de mise à jour	19'300.00 <sup>3</sup>		1'300.00	6'200.00 <sup>4</sup>
<b>Total des coûts annuels</b>	<b>64'227.40</b>	<b>26'500.00</b>	<b>25'700.00</b>	<b>41'400.00</b>

1) la calculation du coût d'exploitation du logiciel chez le Groupe T2i évolue en fonction de la population

2) ne concerne que les licences des logiciels bureautique. Le reste de la prestation est comprise dans le coût d'exploitation

3) moyenne des budgets fourni pour 2022 et 2023 et réel 2021

4) mise à jour tous les deux ans, soit moyenne annuelle

L'offre en notre possession de la part d'Axians Infoma Suisse n'indique pas les coûts relatifs à l'hébergement. En l'état, il ne nous est pas possible de savoir si ceux-ci sont compris dans les coûts d'exploitation ou devraient être ajoutés. Il en va de même pour le coût du support et de mise à jour.

## Planning et mise en place

### Finalisation du choix

Tenant compte des délais, il ne nous est pas possible, au moment de l'établissement du présent préavis, d'indiquer un choix définitif de prestataires informatiques. Au regard du cahier des charges établi, certains prestataires ne semblent toutefois pas en mesure de répondre à tous les critères.

Par ailleurs, si nous comptons effectuer un changement de prestataire des logiciels de gestion communale et l'hébergement, il est indispensable que l'accord de financement de ce projet puisse être obtenu avant la fin de l'année afin de pouvoir dénoncer dans les temps le contrat qui nous lie à T2i.

De plus, comme mentionné plus haut dans ce préavis, les charges prévues pour continuer à utiliser le programme Citizen se montent à CHF 35'920.- pour l'année 2023 en plus des redevances prévues contractuellement. A ce chiffre s'ajoutent les heures de formations nécessaires pour les nouvelles fonctionnalités proposées et l'utilisation du nouveau logiciel de salaire. Afin de pouvoir limiter ces dépenses au maximum, il nous est indispensable de pouvoir anticiper un éventuel changement. A noter que l'ensemble des charges mentionnées ci-avant ont été portées au budget 2023. En cas de changement, une partie importante de ces frais pourra être évitée.

Par ailleurs, le passage à MCH2, nouveau plan comptable harmonisé pour l'ensemble des communes vaudoises, étant maintenant imminent, il nous apparaît important de pouvoir envisager ce changement sur un logiciel maîtrisé pour nos collaborateurs.

En conséquence, le choix final sera fait au plus tard en janvier 2023.

### Planning

A titre indicatif, nous mentionnons un planning réalisable pour le renouvellement des logiciels de gestion communale :

#### décembre 2022

Résiliation du contrat qui nous lie à T2i

#### janvier 2023

Choix de notre futur prestataire informatique

#### février 2023

Finalisation et validation des besoins

Réception et signature des contrats de prestations

#### mai 2023

Installation technique

#### juin 2023

Reprise des données en test et validation

#### juillet 2023

Préparation des interfaces et développement des formulaires

Paramétrage des applications

#### août 2023

Finalisation des interfaces et formulaires

Finalisation des paramétrages

Formation du personnel sur le nouveau programme

#### septembre 2023

Mise en production

Suivi de la formation

## Label suisse de cybersécurité - Cyber-safe

La cybersécurité est devenue un enjeu majeur des administrations publiques. La médiatisation des cas de piratages de communes nous a démontré que des lacunes étaient souvent présentes dans la sécurité des installations et qu'il existait un risque d'attaque de plus en plus élevé.

La Municipalité a déjà décidé de mesures préventives, telles que le renouvellement des équipements réseau de la maison de commune ou la formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques cyber.

Le changement de prestataire informatique nécessite de reconfigurer certains équipements et la Municipalité souhaite s'assurer des bonnes mesures techniques et organisationnelles en matière de cyberdéfense. Il existe plusieurs référentiels de gestion des risques informatiques (type ISO, ISAE), mais ces derniers ne sont pas adaptés à une petite structure telle que notre administration communale en raison de leurs complexités et de leurs coûts. Le label Cyber-safe permet aux communes d'atteindre un niveau de sécurité informatique défini comme acceptable par un ensemble de partenaires publics et privés. Ce label repose sur une méthode d'évaluation originale et couvre tous les aspects de la cybersécurité : scan de l'infrastructure IT, réseaux wifi et intranet, systèmes de sauvegarde, taux de réponse au phishing, capacité de résilience générale, etc.

La démarche en vue de l'obtention du label est un processus en deux étapes.

### Étape 1 - Diagnostic et feuille de route

- Diagnostic technique
  - o Scan interne des vulnérabilités
  - o Scan externe
- Diagnostic collaborateurs
  - o Campagne de phishing
  - o Rapport et information sur les bonnes pratiques
- Diagnostic gouvernance
  - o Etablissement du profil de risque
  - o Evaluation des mesures organisationnelles
- Actions prioritaires et mesures correctives
  - o Remédiation des failles et implémentation (politique de sécurité, plan de reprise, charte utilisateur, ...)

### Étape 2 - Audit de cybersécurité

- Audit final de labellisation
  - o Vérification de la remédiation des failles et les vulnérabilités mises en évidence lors du diagnostic
  - o Contrôle de l'implémentation effective des exigences cyber-safe.ch dans l'organisation
  - o Décision d'octroi du label

Le tarif du label, incluant les étapes 1 et 2, est de CHF 5'000.- auxquels il convient de prévoir une enveloppe de CHF 5'000.- pour les éventuelles mesures correctives auprès des prestataires informatiques de la commune. La Municipalité souhaite profiter d'un éventuel changement de prestataire informatique pour obtenir le label Cyber-safe. Le montant qui aurait de toute manière dû être consenti dans un avenir proche sera passé dans les charges courantes de l'année 2023.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Penthaz,

- vu le préavis municipal n° 04-2022 « Renouvellement des logiciels de gestion communale »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

### décide

1. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 135'000.- pour le changement du/des logiciel(s) informatique(s) de gestion communale.
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.
3. d'amortir l'investissement sur une période de 10 ans provoquant une hausse des charges d'amortissement de CHF 13'500.- par année.

### prend note

que l'exploitation d'un logiciel de gestion communale et l'hébergement de l'informatique a un coût annuel de base qui se monte à CHF 45'000.- (coût pour l'année 2022) auquel s'ajoutent des frais relatifs aux changements de versions et aux formations y relatives.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-F. Pollien

M. Goy Bommottet



Municipal et membre de l'administration en charge du dossier :

- Monsieur Sébastien DURUSSEL, Municipal des finances
- Monsieur Cédric TRONCHET, Boursier